



SNUipp-FSU 03
2 rue des Conches
03 100 Montluçon
☎ : 04 70 03 85 90
✉ snu03@snuipp.fr

Montluçon, le 10 janvier 2014

A l'attention de M. le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Modification des règles du mouvement intra-départemental

Lors du groupe de travail du 10 décembre nous a été présentée une proposition de circulaire départementale intégrant des modifications des règles du mouvement intra-départemental. Cette réunion a donné lieu à de longs échanges, sans qu'au final, un terrain d'entente n'ait été trouvé avec les représentants des personnels.

Nous réaffirmons aujourd'hui notre opposition à l'abandon de la deuxième phase de reformulation de vœux qui induirait des vœux géographiques obligatoires pour les personnels sans poste dès la première phase, et par là, des nominations à titre définitif sur des postes non demandés.

La note de service relative à la mobilité des enseignants du premier degré, parue dans le BO n° 41 du 7 novembre 2013 n'est pas pour nous une base de discussions satisfaisante dans la mesure où elle ne tient pas compte des réalités départementales. L'élaboration des règles du mouvement doit rester de la compétence des commissions administratives paritaires départementales.

L'objectif de nommer le plus grand nombre d'enseignants à titre définitif dès la première phase du mouvement, afin de stabiliser les équipes, n'a jamais été atteint dans la plupart des départements et mériterait qu'un bilan soit engagé au niveau national.

Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà demandé au ministère qu'une discussion s'ouvre au plus vite sur le sujet de la mobilité des enseignants.

Nous espérons que nous pourrions avancer sur cette question importante pour la vie professionnelle et personnelle des enseignants, tant sur le plan national que départemental.

En souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 03,

Sandrine MONIER